



Webinaire **OFX** Planifier son retour en France

Comment rapatrier des fonds de l'étranger

24 Juillet 2020

Amélie Deschênes | Directrice des Partenariats

Gérez le risque de change



Ordre à cours
limité
Limit Order



Taux 'Spot'



Contrat à
terme
Forward Exchange
Contract



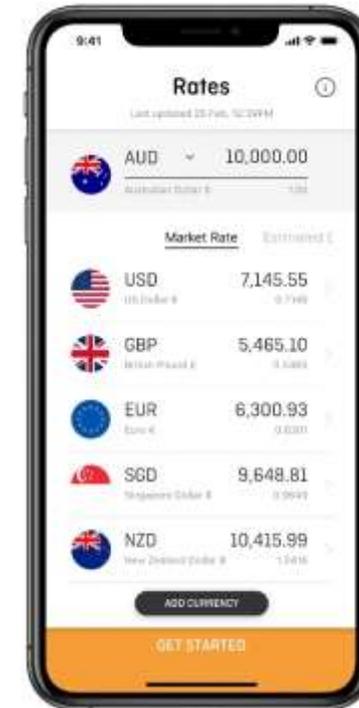
Expertise
Humaine

Soyez à l'affût du marché



Outils pour suivre les mouvements des devises

- Application mobile
- Alertes de taux
- Commentaire hebdo
- 'Currency Outlook' trimestriel
- Expertise humaine





2 paiements locaux - moins cher, plus rapide



Compte USD
du client



Compte USD
OFX
chez BNYM



Compte EUR
OFX
chez Barclays



Compte EUR
du client

À propos d'OFX

20
YEARS

En affaires
depuis 1998
Fondé à Sydney



Compagnie
publique
listée sur l'ASX



6 bureaux dans le
monde
Support 24/7



Outils pour gérer
le risque de
change



197 pays
55 devises



Taux compétitifs
vs banques

Pour plus d'info



Visitez

www.ofx.com/French-Morning



Contactez-moi

Amelie.Deschenes@ofx.com



Merci! Des questions?

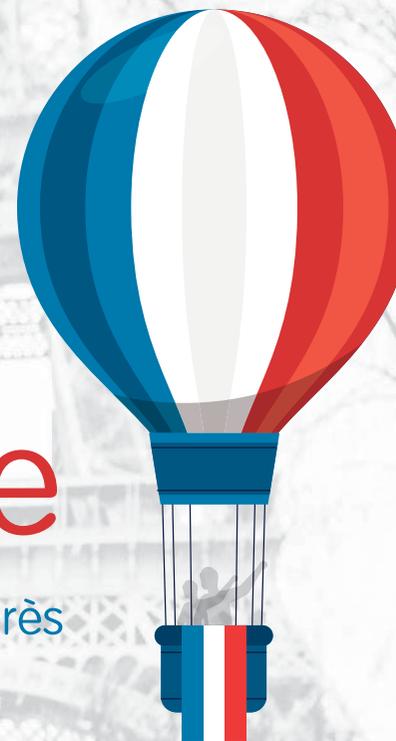
[OFX.com/French-Morning](https://www.ofx.com/French-Morning)

Christèle BIGANZOLI

Financière Gestion Privée

Retour en France

Les points essentiels à mettre en oeuvre, avant et après



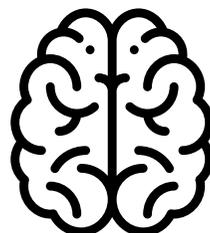
www.figep.com

FIGEP SAS au capital de 12 000 € - RCS Lyon 791 795 859 - TVA intracom FR 82 791795859 - Membre de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF www.amf-france.org)
Garanties financières et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 541-3 et L 341-5 du Code Monétaire et Financier et L 512-6 du Code des Assurances : MMA IARD, 14, boulevard Marie et Alexandre
Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9 - Société de courtage d'assurances agréée ORIAS N°13003168 (www.orias.fr). Conseiller en Investissements Financiers (CIF) Intermédiaire en Opération bancaire (IOBSP) référencé sous le numéro N°
13003168. Carte professionnelle Transactions Immobilières N°CPI69012016000003774 délivrée par la Préfecture du Rhône. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. N° DECLARATION CNIL N°2164972V0

Le groupe FIGEP

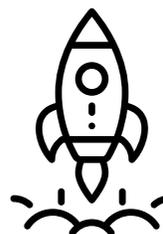
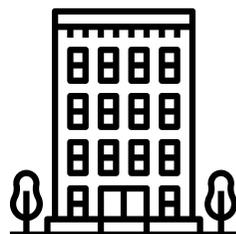
Financière Gestion Privée

Cabinet de conseil en Gestion de Patrimoine Internationale
spécialisé pour les non-résidents
Conseil en Investissements financiers, fiscaux et juridiques



Figepimmo

Cabinet de conseils
et investissements immobiliers



ritchee

Solution digitale
pour la gestion de patrimoine
en France et à l'étranger



Retour en France

Les thématiques

Avant

votre arrivée en France

Les aspects civils
Les aspects patrimoniaux
Les aspects fiscaux
Divers



Après

votre arrivée en France

Optimisation successorale
Optimisation fiscale
Optimisation patrimoniale



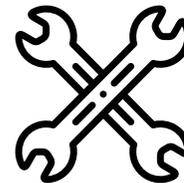
Le bilan patrimonial

Essentiel avant votre départ

En premier lieu, il vous permettra de lever des constats sur votre situation



Problématiques



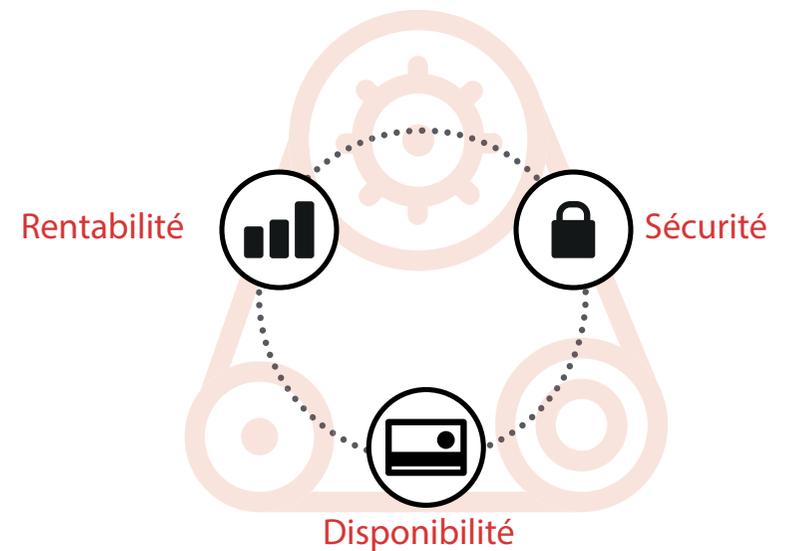
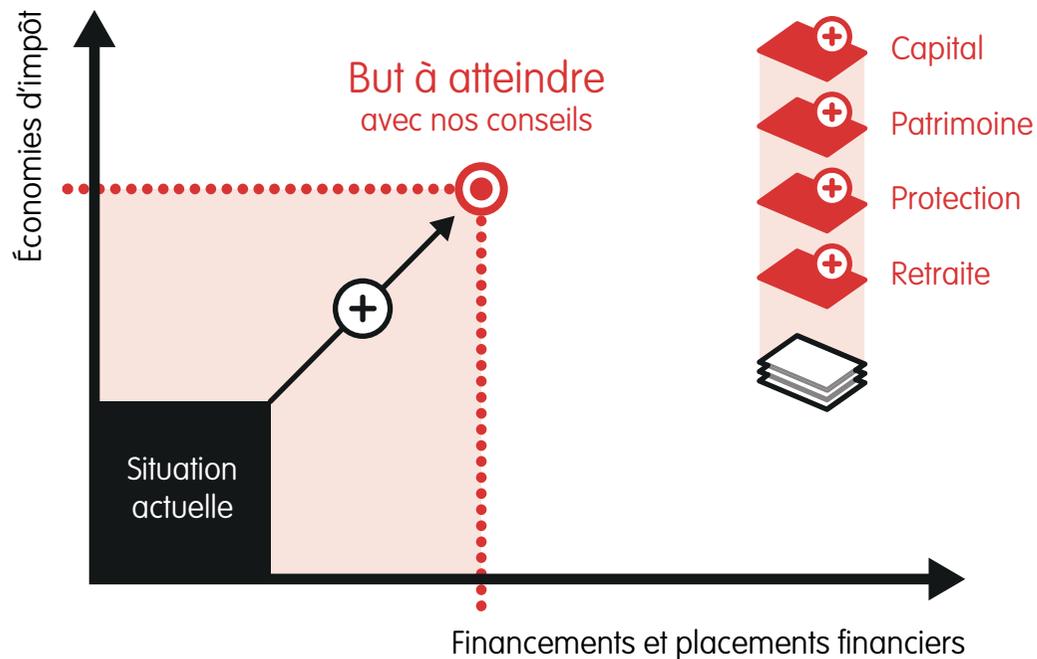
Optimisations



Le bilan patrimonial

Essentiel avant votre départ

En second lieu, il vous permettra de déterminer des stratégies sur des leviers d'emprunts ou fiscaux



Avant votre départ en France

Les aspects civils

S'assurer de la bonne stabilité de son régime matrimonial



- ✓ La nécessité de stabiliser sa situation matrimoniale
- ✓ protéger son patrimoine d'un éventuel divorce
- ✓ protéger son patrimoine des créanciers

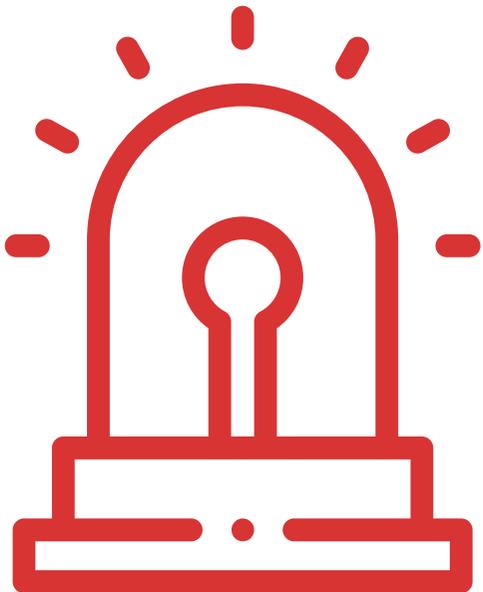
Un changement de domicile implique des conséquences sur le régime matrimonial



Avant votre départ en France

Les aspects civils

Apréhender les situations les plus risquées



Couples mariés sans contrat après 1992

Principe : régime légal de la loi du pays du 1er domicile stable après le mariage, sans risque de changement de régime involontaire.

Risque : changement involontaire de régime matrimonial, immédiatement ou non après le changement de résidence, sans même le savoir

Avant votre départ en France

Les aspects civils

Exemple d'un retour de Londres vers Paris



Le couple est soumis au régime légal anglais (séparation de biens) car il s'est installé en Angleterre après leur mariage (notion de 1ère résidence habituelle)

Passage automatique, immédiat et sans information, sous le régime légal français (loi de la nationalité commune) : régime de la communauté réduite aux acquêts

Pas de rétroactivité, déjà deux régimes matrimoniaux

Si Monsieur souhaite acheter un bien seul (se pensant toujours soumis au régime anglais), il faudra changer de régime matrimonial (selon les règles françaises) afin d'opter pour la séparation de biens.

Plus possible de désigner une loi applicable selon les modalités simples de la convention de La Haye car il n'y a plus d'élément d'extranéité.

Si l'acquisition, même par Monsieur seul, a lieu sans modification, le bien sera commun



Avant votre départ en France

Les aspects civils

Afin de s'assurer de la bonne stabilité de son régime matrimonial, des solutions peu onéreuses existent mais elles doivent être réalisées dans un timing précis

1

En France si un membre du couple est étranger

2

Avant votre départ **impérativement** si les deux sont français



Avant votre départ en France

Les aspects civils

Un testament est-il utile à l'étranger avant votre départ ?



Uniquement si vous laissez des biens dans le pays que vous quittez.

Sauf conventions contraires, les principes successoraux de la plupart des pays de l'OCDE concernent:

- ✓ les valeurs mobilières traitées pays de résidence
- ✓ les valeurs immobilières traitées sur le lieu de situation



Avant votre départ en France

Les aspects patrimoniaux

Se poser les bonnes questions sur l'intérêt de liquider certains de ses actifs



1

Vérifier son assurance-vie française ou luxembourgeoise, ses actions gratuites afin de bénéficier d'une fiscalité plus avantageuse de la convention bilatérale

2

Simplifier la solidité de sa résidence fiscale (art. 4Bdu CGI), s'éviter une complexité fiscale, éviter l'IFI, etc.

3

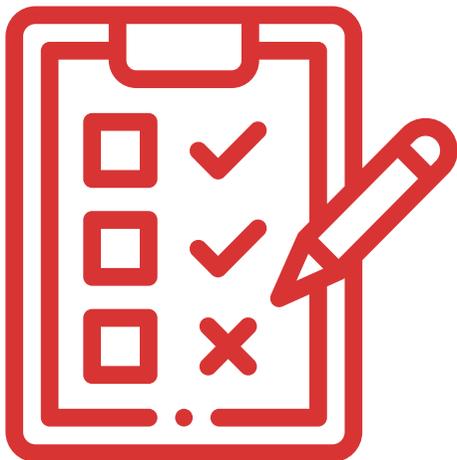
Et si aucun retour n'est prévu ?



Avant votre départ en France

Les aspects fiscaux

Préparer les choses en amont



Suis-je éligible au régime d'impatriation ?

Attention à la date de retour en France, le changement de résidence doit reposer sur des critères objectifs et réels :

Changement réel de résidence principale (une boîte aux lettres en France n'est pas suffisante)

Déménagement de la famille (scolarité des enfants dans le pays d'accueil), pensez à conserver la facture datée du déménagement

Informations aux différentes institutions (banques, sécurité sociale, mutuelle)

Résiliation aux abonnements n'ayant plus lieu d'être (électricité, internet)

Radiation des listes électorales et/ou consulaires

Changement d'adresse sur les papiers d'identité



Avant votre départ en France

Divers

Préparer les choses en amont



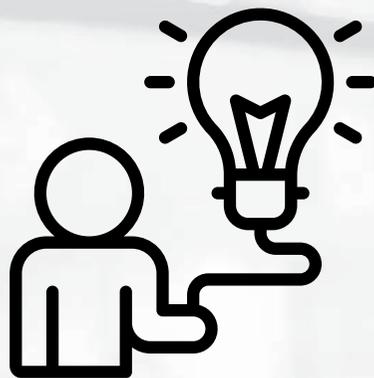
- ✓ Récupérer tous les papiers utiles : santé / retraite / quitus fiscal si nécessaire, etc.
- ✓ Anticiper le délai de carence de 3 mois de la sécurité sociale
- ✓ Conserver la preuve de fermeture des comptes à l'étranger : la date vous sera demandée lors de votre déclaration d'impôt en France.
- ✓ Attention aux transferts d'argent supérieurs à 10 000 euros car vous aurez des obligations douanières ainsi que TRACFIN



À votre arrivée en France

Le premier reflexe

Se faire accompagner d'un expert de Financière Gestion Privée
à l'aide d'un bilan patrimonial afin de bénéficier de conseils avisés



Avec une stratégie intelligente, la France peut devenir
un véritable « paradis » fiscal et patrimonial



À votre arrivée en France

Optimisez!

Succession



Solutions civiles

Solutions financières

Possibilité de transmettre des sommes d'argent sans droits de succession sur plusieurs générations

Fiscalité



Accès à tous les produits de défiscalisation

Revenus de l'immobilier sans fiscalité

Revenus financiers sans fiscalité

Accès à la Flat TAX

Patrimoine



Accès à tous les prêts à taux réduits

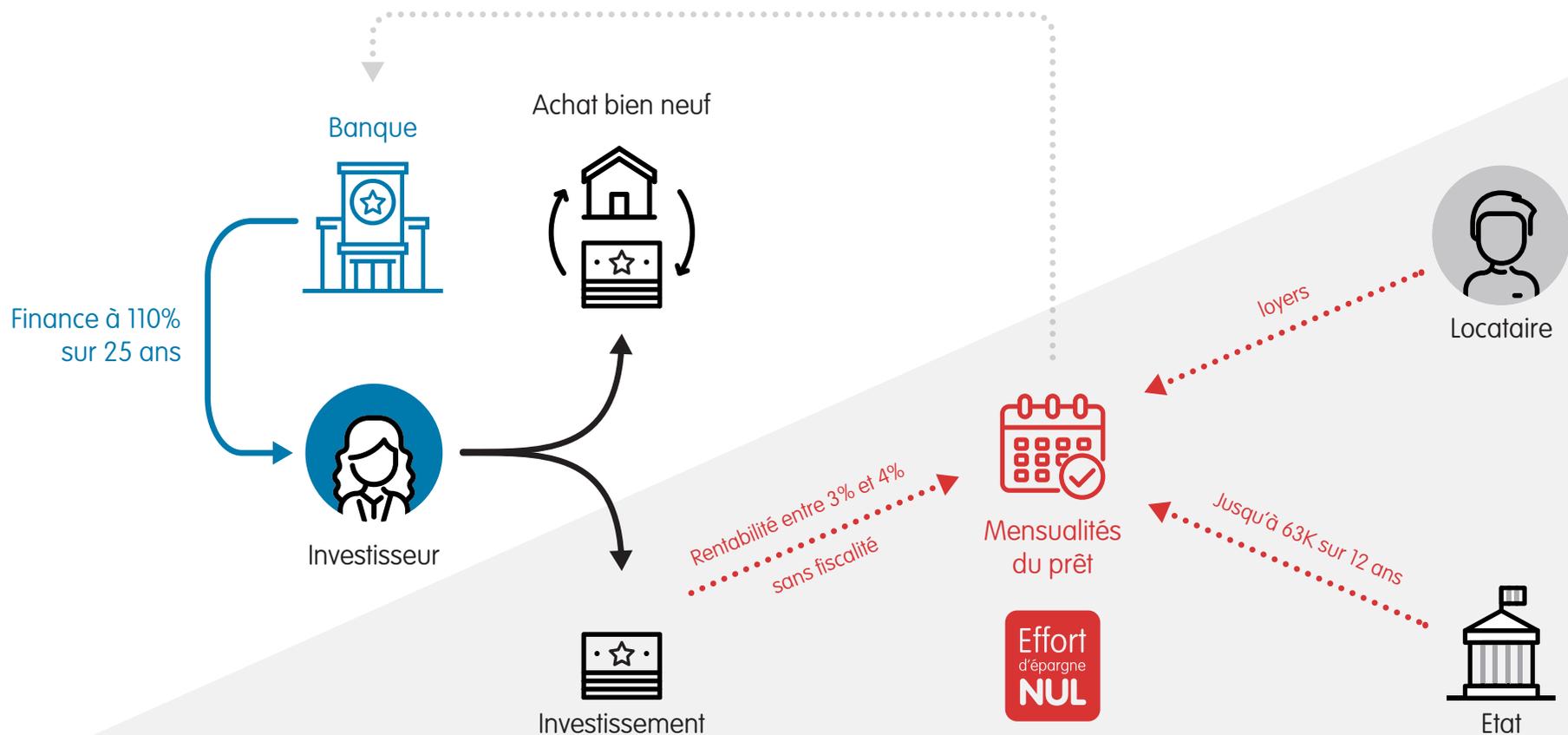
Financer de l'immobilier à 110%

Accès à l'immobilier à 60%



À votre arrivée en France

Cas pratique #1

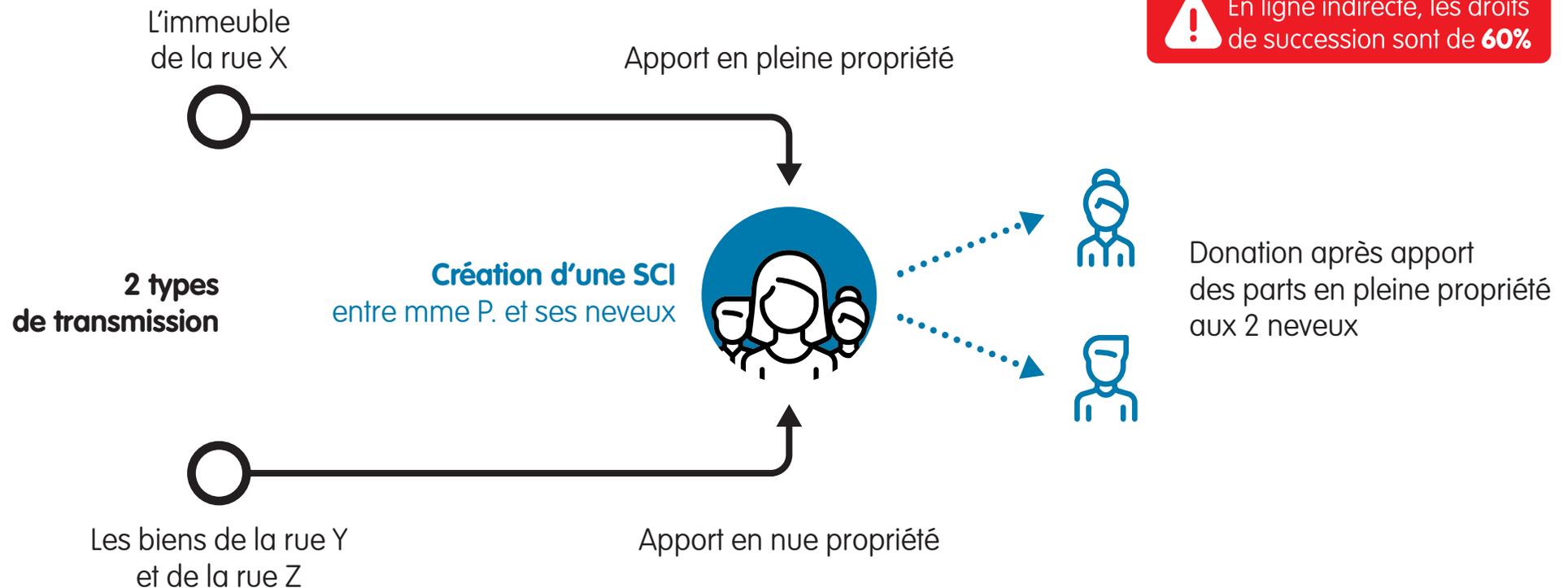


À votre arrivée en France

Cas pratique #2

Trouver une solution fiscale optimale pour la transmission des biens immobiliers qui représentent un actif important.
En l'occurrence, Mme Patrimonia souhaite transmettre un immeuble (X) et des biens (Y et Z) à ses 2 neveux.

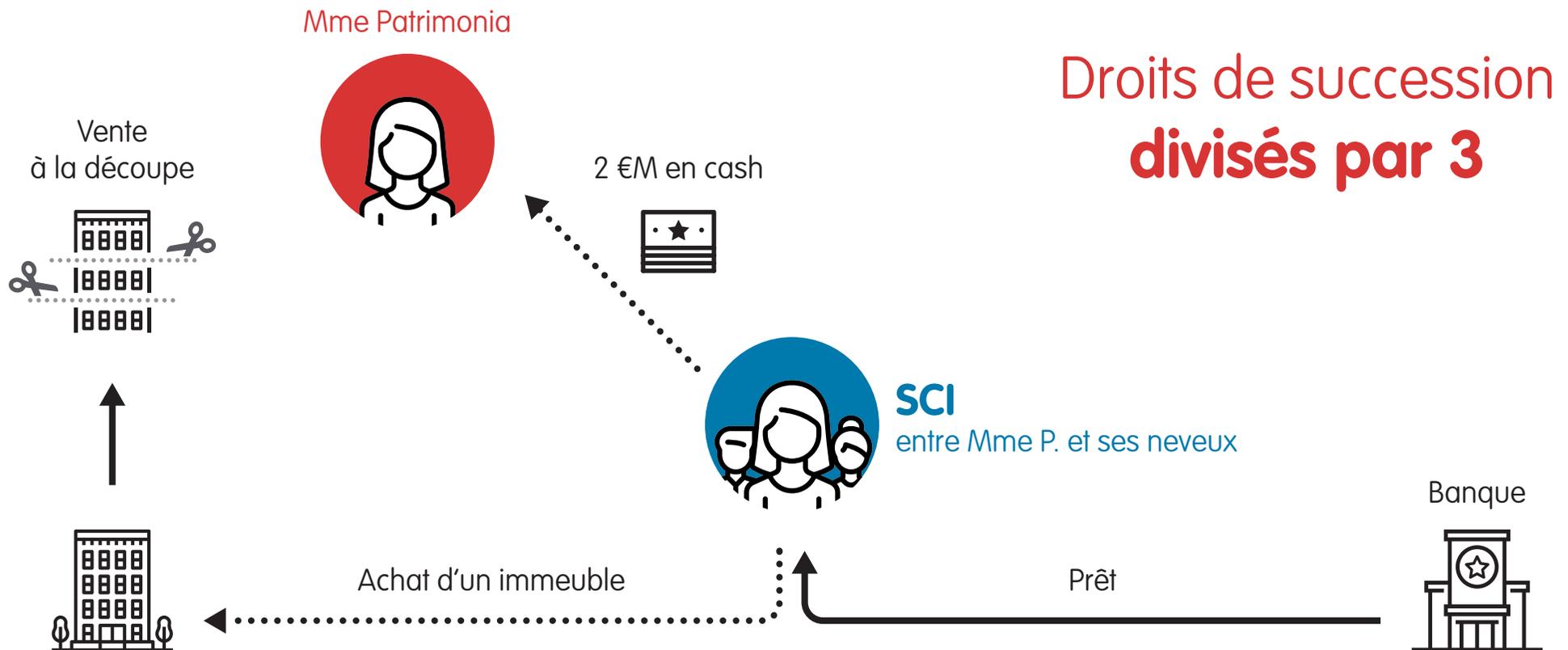
 En ligne indirecte, les droits de succession sont de **60%**



À votre arrivée en France

Cas pratique #3

Trouver une solution fiscale optimale pour la transmission des biens immobiliers qui représentent un actif important.
En l'occurrence, Mme Patrimonia...





Merci de votre attention

Contactez-nous sur contact@figep.com

Cette publication a été soigneusement préparée, mais a été rédigée en termes généraux et ne devrait être considérée que comme une illustration d'orientation générale. La publication ne peut pas être prise en compte pour des situations spécifiques et vous ne devez pas agir ou vous abstenir d'agir, sur la base des informations contenues dans le présent document sans obtenir auparavant des conseils professionnels sur votre situation particulière auprès de nos experts.

This publication has been carefully prepared, but it has been written in general terms and should be seen as broad guidance only. The publication cannot be relied upon to cover specific situations and you should not act, or refrain from acting, upon the information contained herein without obtaining specific professional advice on your particular situation with our experts.

FIGEP SAS au capital de 12 000 € - RCS Lyon 791 795 859 - TVA intracom FR 82 791795859 - Membre de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF www.amf-france.org)
Garanties financières et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 541-3 et L 341-5 du Code Monétaire et Financier et L 512-6 du Code des Assurances : MMA IARD, 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9 - Société de courtage d'assurances agréé ORIAS N°13003168 (www.orias.fr). Conseiller en Investissements Financiers (CIF) Intermédiaire en Opération bancaire (IOBSP) référencé sous le numéro N° 13003168. Carte professionnelle Transactions Immobilières N°CPI69012016000003774 délivrée par la Préfecture du Rhône. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. N° DECLARATION CNIL N°2164972V0

FIGEPIMMO SAS au capital de 1 000 € - Filiale de FIGEP SAS - RCS Lyon 818 453 318 - TVA intracom FR 33 818453318 - Pôle Immobilier : Garantie financière et Assurance de responsabilité civile professionnelle MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS Cedex 9 - Carte Professionnelle Transactions Immobilières N°CPI 6901 2016 000 005 700 délivrée par la CCI de Lyon - Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur - N° DECLARATION CNIL N°2164976V0